

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21499 - 79ÈME ANNÉE

Le PCR dans la manifestation des syndicats de la fonction publique

19 mars sous le signe de la lutte

Le statut de la fonction publique et le développement des services publics à La Réunion sont des acquis de la loi du 19 mars 1946. Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs fragilisent le secteur public par une politique d'austérité. Hier à l'appel de l'Intersyndicale de la fonction publique, deux manifestations avaient lieu à Saint-Denis et à Saint-Pierre. Des militants du PCR étaient présents aux côtés des travailleurs en lutte.

À l'appel de l'Intersyndicale CGTR-CFDT-CFE CGC-FSU-SAIPER-SOLIDAIRES-UNSA, ce 19 mars était une journée de grève et de manifestations pour les travailleurs de la fonction publique. Deux manifestations ont rassemblé des centaines de personnes. À Saint-Denis, les syndicats ont défilé entre l'ancienne gare routière et la préfecture. À Saint-Pierre, un rassemblement était organisé dans les Jardins de la plage.

Le gouvernement projette un nouveau plan d'austérité de 10 milliards d'euros pendant que des milliards sont consacrés à soutenir la guerre en Ukraine. L'enseignement supérieur et l'Éducation nationale sont particulièrement visés.

Ces deux services publics sont des institutions qui permettent de changer de classe sociale. Or parmi la classe dominante, certains refusent que leur progéniture subisse la concurrence d'autres jeunes plus capables pour occuper des postes à responsabilités.

Sur un plan plus général, la fonction publique est un secteur où les syndicats sont bien représentés. Les syndicats ont historiquement été le moteur de grands changements. Ils constituent un contre-pouvoir que les gouvernements successifs tentent d'abattre via des lois visant à les affaiblir.

Les services publics contre les inégalités

La création d'une fonction publique avec un statut



pour ses agents est le résultat de la lutte des progressistes à La Réunion, et notamment des communistes. Ce fut un des acquis de la loi du 19 mars 1946, qui célébrait hier son 78e anniversaire.

Hier à Saint-Denis et à Saint-Pierre, des militants du PCR étaient aux côtés des travailleurs de la fonction publique. La politique d'austérité fragilise les services publics à La Réunion. Or, dans un pays où plus du tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, ces services participent à la lutte contre les inégalités. Mais cette politique d'austérité est responsable d'une dégradation du service rendu à la population. Ceux qui ont les moyens peuvent recourir à des services privés pour compenser, ce qui n'est pas le cas d'une grande partie de la population.

Le manque de personnel dans les écoles et dans les hôpitaux sont aussi à l'origine d'une surcharge de travail pour les agents concernés. Ceci est à l'origine de maladies professionnelles causées par une dégradation des conditions de travail.

Ce 19 mars 2024 fut donc placé sous le signe de la lutte à La Réunion, avec le soutien du PCR.

M.M.

Air Austral : Paris actionnaire d'Air France décide du calendrier et des objectifs de la restructuration

Paris donne un mois pour présenter « un plan de retournement » : un concurrent d'Air France sera-t-il éliminé de la liaison La Réunion-France ?

Ce 19 mars avait lieu à Paris une réunion avec des représentants de l'État au sujet d'Air Austral. Il a été question de la situation financière de la compagnie. Lors du Conseil de surveillance du 7 mars dernier, des décisions drastiques ont été prises. Ses actionnaires ont dû injecter 10 millions d'euros, les salaires vont baisser jusqu'à 50 % et des lignes aériennes vont être abandonnées. Mais cela n'est pas suffisant pour Paris qui donne un mois aux actionnaires pour présenter « un plan de retournement », affirme Outremer 1ere, chaîne du service public français. En effet, « l'État est dans une posture d'accompagnement qui sera exigeante vis-à-vis d'Air Austral ». Manifestement, c'est Paris qui peut se permettre de s'immiscer dans la gestion de la compagnie aérienne réunionnaise, sachant que Paris est actionnaire du principal concurrent d'Air Austral : Air France.

En 2021, le projet de long-courrier low-cost d'Air Austral a été torpillé par l'arrivée à la direction de la compagnie d'un cadre d'Air France nommé par Didier Robert. Air France était en effet incapable de s'aligner sur un prix des billets d'avion 30 % moins cher toute l'année sans subvention.

Maintenant, l'objectif n'est-il pas d'évincer Air Austral du long-courrier entre La Réunion et Paris et de limiter son activité dans ce domaine à la seule ligne Mayotte-Paris qu'Air France ne veut pas assurer ? Comment l'actionnaire d'un concurrent d'Air Austral peut-il se permettre de s'immiscer dans la gestion de la compagnie d'Air Austral ?

L'atout Mayotte d'Air Austral

La gestion de la direction nommée par Didier Robert a conduit la compagnie au bord de la ruine : plusieurs centaines de millions d'euros d'actifs vendus (avions notamment) et des injections de fonds par la Région via l'actionnaire SEMATRA n'ont pas empêché Air Austral d'accumuler plus de 300 millions d'euros de dette, la crise COVID a bon dos !

Air Austral a dans sa main un atout incontestable : c'est la seule compagnie qui relie Mayotte à la France, via La Réunion ou par ligne directe. Jusqu'à présent, Air France n'a jamais assuré ce service, ni d'autres compagnies françaises. Elles n'osent s'y ris-

quer en raison de contraintes spécifiques à cette desserte. Ce sont notamment une piste de moins de 2 kilomètres qui ne permet pas le décollage à pleine charge des gros porteurs d'Air France, et le monopole de Total sur la fourniture de carburant qui a des conséquences sur le prix du kérosène.

Si du jour au lendemain Air Austral fermait ses portes, Paris n'aurait plus aucun moyen d'assurer le pont aérien quotidien entre Mayotte et La Réunion d'une part, Mayotte et Paris d'autre part.

Or, la souveraineté de Paris sur Mayotte n'est pas reconnue par la majorité de la communauté internationale, en particulier par les Comores. Paris a donc besoin qu'une compagnie aérienne immatriculée en France assure une liaison quotidienne vers la France. Ce n'est pas seulement une question de prestige et de revendication territoriale. C'est aussi entretenir auprès des habitants de Mayotte l'idée qu'ils sont des citoyens de la République française afin qu'ils soutiennent le maintien de l'administration française dans leur île.

Sans Air Austral, plus de liaison entre Mayotte et la France

Après le départ de la direction nommée par Didier Robert, il était impossible de redresser avec les seules ressources de l'entreprise. La SEMATRA et les nouveaux actionnaires ne pouvaient prendre en charge un passif de plus de 300 millions d'euros. La méthode choisie fut de négocier une prise en charge d'une grande partie des dettes par l'État, mais Paris a mis des conditions lui permettant d'intervenir dans la gestion d'Air Austral. Malgré la recapitalisation et l'arrivée de nouveaux actionnaires, le déficit structurel hérité de l'époque Didier Robert est toujours présent. D'où la rencontre d'hier à Paris malgré les décisions prises par le Conseil de surveillance du 7 mars.

Avec en main l'atout Mayotte, Air Austral peut très bien dire à Paris : « nous ne pouvons plus continuer à cause d'une dette trop importante. Nous allons donc demander la liquidation de la société. Par conséquent, la liaison de Mayotte avec La Réunion et la France ne sera plus assurée, Mayotte sera isolée sur le plan aérien ».

Face à un tel discours, Paris est dans une position de faiblesse, apparaissant comme un débiteur d'Air Austral. Le temps des messageries maritimes est

terminé. Paris sait que l'annonce d'une rupture des liaisons aériennes avec la France et La Réunion ne peut que susciter des émeutes à Mayotte, et affaiblit considérablement sa position dans l'océan Indien et son prestige international. Comment parler d'un Axe indo-pacifique si une de ses composantes n'a plus de lien avec Paris ?

Face à cette réalité, signer un chèque de 300 millions d'euros à Air Austral sans condition était peu cher payé.

L'actionnaire du concurrent d'Air Austral décide du calendrier et de l'objectif

Paris est actionnaire d'Air France, principal concurrent d'Air Austral sur la ligne entre La Réunion et la France. Et Paris met la pression sur les actionnaires d'Air Austral pour que la compagnie réunion-

naise réduise encore la voilure. Paris peut même se permettre de fixer le calendrier et l'objectif : un mois pour présenter un « plan de retournement » donnant une visibilité sur trois ans.

L'ambition de Paul Vergès et de Gérard Ethève était de faire d'Air Austral la compagnie aérienne au service du désenclavement de La Réunion vers l'Europe, mais aussi l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. Grâce à une compagnie réunionnaise, les Réunionnais étaient en contact direct avec le monde en plein développement sans dépendre d'une compagnie française. Cette ambition est désormais sérieusement compromise, car elle s'oppose aux intérêts de Paris et de sa compagnie Air France.

Le risque est qu'Air Austral redevienne une compagnie uniquement régionale, alimentée par des passagers amenés par des transporteurs extérieurs à La Réunion. La seule exception serait la liaison entre Mayotte et la France qui resterait à Air Austral, car elle n'intéresse pas Air France.

M.M.

« Zordi mwin lé rante dè kèr ! » : In kozman pou la route

Médam, zé méssyé, la osssyété, koz èk mwin sé koz èk in kouyon, mé sé o pyé d'lo moir k'i oi lo masson.

Mézami néna in n'ote patoi i di in pé lo mèm zafèr sé « rante lé dé mon kèr i balanss » mé pou sak mwin la marke an-o la, mi panss bonpé d'moune lé souvan dé foi dann l'éta-la : kontan konm pa, trist mé pa konplèteman, zoiyé dsi lo kou, an réflékssio pli tar.

An fète néna d'moune-é mi panss i fo mi mète amwin dann ta-lé konm ki diré insatisfé, pa vréman malkontan, pa vréman kontan, mé sa sé la vi, lédikassion, épi la kiltir k'i fé d'moune konmsa.

Alé ! Mi kite azot rofléshir la dsi é ni rotrov pli d'van, sipétadyé.

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

In tantativ rokolonizassion an plin dann vintéinyèm syèk ?

La franss avèk son volonté réform-siprime le loktroi d'mèr.

Mézami si mi domann azot si in tantativ rokolonizassion par in péi okssidantal koméla, zordi, a noute épok lé possib — sirèsèrtin zot va réponn amwin non. Pars d'après sak i di bann péi okssidantal, la plipar, la fine dékolonizé donk natirèlman zot néna tandanss pou kontinyé dékolonizé é sirtou pa rokolonizé.

Arzoute èk sa dopi bann zané soissante ni apèrsoi in bonpé péi la gingn zot lindépendanss, zot néna zot drapo, zot néna zot konstitission épi i roganiz zélékssyon pou dir kissa lé prézidan, kissa lé dépité, zot néna mèm zot institission ziridik épi ékonomik. Donk dir néna bann tantativ pou rokolonizé sé déform in pé la vérité

Mé mwinn néna in késtyon préssi é sète-la i porte dsi bann tériroir l'outre-mèr : kossa zot i panss dsi lo rapor la kour dé konte par raporte loktroi d'mèr : in pé i vé son siprèssion pars d'après zot sa sé in faktèr d'la vi shèr é lé pli préférab transform ali an TVA réjyonal.

Mé l'oktroi d'mèr sé in bon kantité larzan i ansèrv pou ankouraz la politik ékonomik réjyonal, alimante lo bidzé

bann koléktivité lokal, sé galman lo droi pou lo konsèye réjyonal adapte son taks suivan lo bite ké lé roshèrché. Mèm pou Prézidan konsèye départmantal sé in manyèr pou finanss la souvrènté alimantèr — donk alé dirékssion la dékolonizassion.

Alé oir in tva réjyonal zamé dé zamé d'la vi li va pèrmète sak loktroi d'mèr i fé zordi é dopi in bon kantité d'zané dann sanss pliss responsabilité, pliss la fluidité, é pliss la métriz dsi bann zobzéktif réjyonal... Si sak mi di lé vré, la tva réjyonal lé riskab alé a kontrossans épi anlèv anou noute pouvoir réjyonal sir lo bann séktèr touché par loktroi d' mèr.

An konklizyon, kan in métropol i anlèv in tériroir son bann konpétanss pou mwinn sé in rokolonizassion — in chate sé in chate é mi oi pa koman batiz ali lapin.

A bon antandèr, salu !

Justin